

Liste des documents acceptés, en complément du formulaire de demande de réduction ou d'exonération :

Vous êtes une personne Suisse ou détentrice d'un permis C ?

- Avis de taxation (ICC) 2021 ou 2020 si le 2021 ne vous est pas encore parvenu
- En cas de taxation d'office : Bordereau de taxation d'office (ICC) 2021 ou 2020 si le 2021 ne vous est pas encore parvenu

Vous êtes en possession d'un permis B ou autres (imposable à la source) ?

- Attestation AFC 2021
- Déclaration française 2022 avec revenus 2021
- Avis de taxation AFC 2021
- Avis de taxation AFC 2020

Vous avez le statut de fonctionnaire international ou vous travaillez dans une mission / ambassade ?

- Attestation 2021 de l'employeur mentionnant les revenus nets totaux
- Attestation récente de l'employeur mentionnant le salaire net mensuel

Vous vivez en ménage commun ou partagez la garde de l'enfant ?

- Revenus* des deux parents

Vous vivez à Genève sans statut légal ?

- Il vous faudra vous rendre au CCSI (ccsi.ch) afin de compléter le formulaire de demande de réduction (disponible sur notre site www.giap.ch) que le CCSI va tamponner et nous faire parvenir par courriel.

Vous avez fui l'Ukraine et êtes au bénéfice d'un livret S (pour les personnes à protéger) ?

- Copie du Livret S



Liste des documents à fournir en cas de changement en cours d'année en fonction de la situation :

Augmentation ou perte de salaire

- Revenus* et copie des 3 dernières fiches de salaire ou compte d'exploitation 2021

Licenciement ou démission

- Revenus*, une copie de votre lettre de licenciement ou démission ainsi qu'une copie des 3 dernières fiches chômage.

Naissance d'un enfant

- Revenus* et acte de naissance

Décès du conjoint ou de la conjointe

- Revenus*, copie acte de décès et justificatif de pensions veuf/veuve et orphelin

Séparation/divorce en cours d'année

- Revenus* et copie du jugement de séparation/divorce

Changement de garde de l'enfant

- Revenus* de la personne qui a obtenu la garde et une copie du jugement de séparation/divorce

Arrivée ou retour en Suisse

- 3 dernières fiches de salaire ainsi que l'annonce de retour auprès de l'OCP
- 3 dernières fiches de salaire ainsi qu'une copie du permis de séjour

SPC ou PC Familles

- Toutes les pages (mêmes blanches) de la décision pour l'année 2022

Hospice général

- Une attestation non chiffrée récente de moins de 3 mois

Foyer

- Le foyer se chargera de nous communiquer l'information par courriel

Famille d'accueil

- Le Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP) se chargera de nous communiquer l'information par courriel

En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter par mail, facture.giap@acg.ch, ou par téléphone au 022 304 57 90 de 8h30 à 12h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

***revenus** : les revenus de la ou les personnes qui ont la charge fiscale de l'enfant selon les documents mentionnés ci-dessus